



A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 21 juin 2018

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 27 juin 2018

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter deux points à l'ordre du jour du Conseil du 27 juin 2018 :

1. Interpellation relative au bilan de la majorité en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité
2. Interpellation relative au bilan de la majorité en matière d'énergie renouvelable

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE

A quelques mois des élections, il est temps de faire le bilan de la législature.

Les deux questions déposées interrogent le Collège par rapport à son action en matière 1/ de la protection de l'environnement et de la biodiversité et 2/ de développement des énergies renouvelables et d'une politique d'économie d'énergies.

## **1. Interpellation relative au bilan de la majorité en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité**

La protection de l'environnement et de la biodiversité ne figuraient ni dans les programmes ni dans la Déclaration de Politique générale de la majorité. Cependant, en la matière, une série de points déposés par le groupe ECOLO ont été approuvés.

Le Collège peut-il, pour chacun d'eux, préciser le suivi réalisé ?

- **Conseil du 28 février 2013**

**Proposition visant à inciter la Commune à planter des haies en bordures de routes, là où les terrains lui appartiennent, afin 1° de réduire la formation de congères en période hivernale et 2° d'offrir un réservoir de biodiversité**

*Décision : Le conseil, à l'unanimité, décide de confier au Collège communal, la mise en place d'un programme de plantation de haies en bordures de routes communales, afin de réduire la formation de congères, pour autant que les terrains adjacents soient communaux.*

- **Conseil du 28 février 2013**

**Mesures de lutte contre les plantes invasives sur le territoire de la Commune de Bertrix**

*1/ de prendre les mesures préventives qui s'imposent afin d'éviter la propagation de ces plantes, et de contacter à cet effet les organismes compétents en la matière (SPW, Contrat Rivière Semois-Chiers, Natagora, etc) afin d'établir un programme préventif, incluant la formation spécifique du personnel chargé de la gestion des espaces verts communaux,  
2/ de favoriser la mise en place d'une campagne de lutte coordonnée contre les plantes invasives,  
3/ de réaliser une campagne d'information tout public sur la problématique des plantes invasives.*

- **Conseil du 26 septembre 2013**

**Mise en place d'une commission communale ouverte centrée sur la préservation des sentiers sur le territoire de la Commune**

*Décision : Monsieur Denis COLLARD propose non pas de créer une commission spécifique centrée sur la préservation des sentiers sur le territoire de la Commune mais de réunir les Conseillers communaux intéressés avec le Syndicat d'Initiative. MM. Philippe GOTAL, Jean-Pierre GRAISSE, Mathieu ROSSIGNOL et Denis COLLARD étudieront le dossier.*

- **Conseil du 25 juin 2015**

**Demande de mise en valeur du circuit pédagogique du Ruisseau de la Madeleine à Mortehan**

*Réponse : Mathieu ROSSIGNOL signale avoir fait un repérage des différents lieux avec le Syndicat d'Initiative et qu'une réflexion est en cours.*

Le Collège peut-il également donner la raison de l'abandon du fauchage tardif sur la route Auby-Bertrix ?

## **2. Interpellation relative au bilan de la majorité en matière d'énergie renouvelable et d'économie d'énergies**

Dans le programme de 2012, une série de propositions allaient dans le sens des économie d'énergie. Notons par exemple :

- études d'éco-quartier,
- installation maximale de biomasse dans les bâtiments énergivores,
- installation de bornes électriques,
- mise en place d'une centrale de chauffage collectif en centre ville pour plusieurs bâtiments.

Et dans la Déclaration de Politique générale déposée et approuvée le 28 février 2013, nous pouvons lire aussi la volonté de la majorité de mettre en place une gestion rationnelle de l'éclairage public, en fonction de la sécurité, la convivialité et l'économie d'énergie.

**Le Collège peut-il, pour chacun des points précités, nous donner les raisons expliquant pourquoi, au terme de la législature, aucun de ces objectifs n'a été atteint.**